

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 37174
Numéro SIREN : 907 828 602
Nom ou dénomination : AASPEi

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2021 sous le numéro de dépôt 153487



BNP PARIBAS, S.A. au capital de 2 499 597 122 euros dont le siège social est à PARIS (75009), 16 Boulevard des Italiens, immatriculée sous le n° 662 042 449 - RCS PARIS - identifiant CE FR76662042449 - ORIAS n° 07 022 735, représentée par Alexandre AUBOURG soussigné(e),

atteste par la présente :

- que le compte ouvert sur les livres de son agence de VITRY SUR SEINE au nom de la société en formation AASPEI société par actions simplifiée à associé unique au capital de 100 euros, dont le siège social est fixé :
59 RUE DE PONTHEU
75008 PARIS,

avec pour objet Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux , est créancier de la somme de 100 euros, représentant 100,00 % du capital libéré de cette société,

- que cette somme est indisponible jusqu'à justification de l'immatriculation de ladite société au Registre du Commerce et des Sociétés,
- qu'elle est en possession d'une liste comportant les nom, prénoms et domicile (ou dénomination, forme et siège social) des souscripteurs avec l'indication des sommes versées par chacun d'eux.

Une photocopie de cette liste, certifiée conforme par ses soins, se trouve jointe à la présente attestation.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à VITRY SUR SEINE

le 12.11.2021

Prénom, nom du signataire

Alexandre AUBOURG

BNP PARIBAS VITRY SUR SEINE

76 rue de la Concorde

94400 VITRY SUR SEINE





BNP PARIBAS

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

PERSONNES PHYSIQUES

EXEMPLAIRE CLIENT

IDENTITE	MONTANT VERSE (EN EUROS)
Nom et prénom : M. BOUAOUN ANIS Date de naissance : 11.09.1992 Adresse : 3 RUE ARTHUR RIMBAUD 94400 VITRY SUR SEINE	100

TOTAL : 100 euros.





BNP PARIBAS

ATTESTATION D'OUVERTURE DE COMPTE

EXEMPLAIRE CLIENT

BNP PARIBAS, S.A. au capital de 2 499 597 122 euros dont le siège social est à PARIS (75009), 16 Boulevard des Italiens, immatriculée sous le n° 662 042 449 - RCS PARIS - identifiant CE FR76662042449 - ORIAS n° 07 022 735, représentée par Alexandre AUBOURG soussigné(e),

atteste par la présente :

qu'à la demande de M. BOUAOUN Anis, né le 11.09.1992 à LYON 02

demeurant : 3 RUE ARTHUR RIMBAUD
94400 VITRY SUR SEINE
FRANCE

fondateur de la société société par actions simplifiée à associé unique en formation AASPEI au capital de 100 euros, dont le siège social est situé :

59 RUE DE PONTHEIU
75008 PARIS,

avec pour objet travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux,

un compte destiné à recevoir les fonds provenant des souscriptions en numéraire au capital de la société en formation AASPEI a été ouvert sur les livres de son agence de VITRY SUR SEINE.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à VITRY SUR SEINE

le 12.11.2021

Prénom, nom du signataire

Alexandre

AUBOURG

BNP PARIBAS VITRY SUR SEINE

76 rue de la Concorde

94400 VITRY SUR SEINE



Liste des souscripteurs d'actions

AASPEi

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 100 euros

Siège social : 59, rue de Ponthieu 75008 Paris

LISTE DES SOUSCRIPTEURS D'ACTIONS

Nom, prénoms, et adresse du souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Montant total des souscriptions	Montant des versements effectués
<i>Monsieur BOUAOUN Anis 3 rue Arthur Rimbaud 94400 Vitry sur seine</i>	<i>100</i>	<i>100€</i>	<i>100€</i>
Total	<i>100</i>	<i>100€</i>	<i>100€</i>

Certifié exact, sincère et véritable par BOUAOUN Anis, actionnaire unique de la Société « AASPEi », SASU en cours d'immatriculation.

Fait à Paris,

Le 8 novembre 2021

En deux exemplaires

Signature du Président



AASPEi

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 100 euros

Siège social : 59, rue de Ponthieu 75008 Paris

STATUTS

Le soussigné :

Monsieur BOUAOUN Anis,

Né à Lyon (France) le 11 septembre 1992,

De nationalité Française

Célibataire

Et demeurant 3, rue Arthur Rimbaud 94400 Vitry sur seine

A arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une Société par actions simplifiée unipersonnelle qu'il a décidé de constituer.

ARTICLE 1 – FORME

Il est formé par l'associé unique, soussignée propriétaire des actions ci-après créées, une société par actions simplifiée dénommée « AASPEi » régie par les dispositions légales et réglementaires applicables et par les présents statuts.

ARTICLE 2 – OBJET

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- Plomberie électricité serrurerie assainissement, rénovations d'intérieurs et nettoyage industriels (pour du nettoyage d'immeuble ou autres)

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

ARTICLE 3 – DÉNOMINATION

La société prend la dénomination de « AASPEi ».



Dans tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents émanant de la Société, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie des mots écrits lisiblement « Société par actions simplifiée unipersonnelle » ou des initiales « S.A.S.U » et de l'indication du montant du capital social. En outre, la Société doit indiquer en tête de ses factures, notes de commandes, tarifs et documents publicitaires, ainsi que sur toutes correspondances et récépissés concernant son activité et signés par elle ou en son nom, le siège du tribunal au greffe duquel elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés, et le numéro d'immatriculation qu'elle a reçu.

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est établi au 59, rue de Ponthieu 75008 Paris.

Il pourra être transféré par simple décision de l'organe dirigeant, sous réserve de ratification par l'associé unique, et en tout autre lieu suivant décision de l'associé unique.

ARTICLE 5 – DURÉE

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de cent euros (100,00 €), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de un euro (1,00 €).

Toutes les actions sont de même catégorie.

Toutes les actions ont été entièrement souscrites comme suit :

Monsieur BOUAOUN Anis..... 100 actions numérotées de 1 à 100

Elles ont été intégralement libérées en numéraire.

Les fonds correspondants aux apports en numéraire ont été déposés, sur un compte ouvert au nom de la Société en formation auprès de LCL, 18 rue de la République 69002 Lyon, France, ainsi qu'il résulte du certificat établi par le dépositaire des fonds, sur présentation notamment de l'état des souscriptions mentionnant la somme versée par les associés. L'état des souscriptions joint aux présents statuts est certifié sincère et véritable par le représentant légal de la société.

ARTICLE 7 - MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par la loi par décision unilatérale de l'associé unique.

ARTICLE 8 - FORME DES ACTIONS

Les actions sont obligatoirement nominatives. Elles sont inscrites au nom de leur titulaire dans des comptes et des registres tenus par la Société à cet effet.

ARTICLE 9 - TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

KB

En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci. Les actions demeurent négociables après la dissolution de la Société et jusqu'à la clôture de la liquidation. La propriété des actions résulte de leur inscription en compte individuel au nom du ou des titulaires sur les registres tenus à cet effet au siège social. En cas de transmission des actions, le transfert de propriété résulte de l'inscription des titres au compte de l'acheteur à la date fixée par l'accord des parties et notifiée à la Société.

ARTICLE 10 – PRÉSIDENT

Désignation :

La Société est représentée, dirigée et administrée par un Président, personne physique ou morale, associé ou non associé de la Société.

Lorsque le Président est une personne morale, celle-ci doit obligatoirement désigner un représentant permanent personne physique.

Durée des fonctions :

Le Président est nommé sans limitation de durée.

Les fonctions de Président prennent fin soit par le décès, la démission, la révocation, l'expiration de son mandat, soit par l'ouverture à l'encontre de celui-ci d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaires.

Le Président peut démissionner de son mandat sous réserve de respecter un préavis lequel pourra être réduit par le Président qui statuera sur le remplacement du Président démissionnaire.

Rémunération :

Le Président peut recevoir une rémunération. Elle peut être fixe ou proportionnelle ou à la fois fixe et proportionnelle au bénéfice ou au chiffre d'affaires.

En outre, le Président est remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs.

Cette rémunération est soumise à la procédure de contrôle des conventions réglementées prévue par les présents statuts.

Pouvoirs :

Le Président représente la Société dans ses rapports avec les tiers à l'égard desquels il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social.

ARTICLE 11 - EXERCICE SOCIAL

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le 31 décembre 2021.

ARTICLE 12 - INVENTAIRE - COMPTES ANNUELS

Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes Sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 13 - AFFECTATION ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou le reporter.

ARTICLE 14 - DISSOLUTION – LIQUIDATION

En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'Assemblée des associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé.

ARTICLE 15 - NOMINATION DES DIRIGEANTS

Le premier Président de la Société nommé aux termes des présents statuts pour une durée illimitée pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé est :

Monsieur BOUAOUN Anis,

Né à Lyon (France) le 11 septembre 1992,

De nationalité Française

Monsieur BOUAOUN Anis accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

ARTICLE 16 – OPTION

La société opte pour l'imposition des sociétés de personnes et sera donc soumise à l'impôt sur le revenu.

ARTICLE 17 - FORMALITÉS DE PUBLICITÉ - POUVOIRS - FRAIS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer l'ensemble des formalités légales relatives à la constitution de la Société et notamment :

- signer et faire publier l'avis de constitution dans un journal d'annonces légales dans le département du siège social ;
- procéder à toutes déclarations auprès du Centre de Formalités des Entreprises compétent ;
- effectuer toutes formalités en vue de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ;
- à cet effet, signer tous actes et pièces, acquitter tous droits et frais, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire afin de donner à la Société présentement constituée son existence légale en accomplissant toutes autres formalités prescrites par la loi.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'accomplir l'ensemble des formalités de publicité, de dépôt et autres pour parvenir à l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Fait à Paris

Le 8 novembre 2021

En 6 exemplaires originaux



ANNEXES :

Etat des actes accomplis au nom de la société en formation avant la signature des statuts

- Dépôt du capital social et ouverture d'un compte bancaire
- Ensemble des factures au nom de la société en formation ou antérieures de 3 mois concernant l'objet social de la Société
- Frais de constitution de la société

En application de l'article L 210-6 du Code de commerce, le présent état reprenant l'énumération intégrale des engagements pris par Monsieur BOUAOUN Anis, pour le compte de la société en formation, a été communiqué aux associés préalablement à la signature des statuts.

Fait à Paris,

Le 8 novembre 2021

En 6 exemplaires originaux

BOUAOUN
ANIS